

# UNE PHOTO C'EST PERSO, LA PARTAGER C'EST HARCELER



## NON AU HARCELEMENT

[NonAuHarcelement.education.gouv.fr](http://NonAuHarcelement.education.gouv.fr) - #NonAuHarcelement

**3020**

Service & appel  
gratuits \*

\* Ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 20h  
et le samedi de 9h à 18h

Partager des images à caractère sexuel d'une personne sans son consentement est passible de deux ans de prison et 60 000 euros d'amende.